

*Etats
qu'on cede,
& ceux
dont on de-
mande la
restitution à
l'Empereur.
Il declare
ses Nieces
pour ses
Heritieres.*

de la *petite portion* qu'on lui avoit faite dans la distribution de la paix. Mr. de Zinzen-dorf considere donc comme une *bagatelle*, de joindre aux vastes Etats de la Maison d'Autriche, la Souveraineté de tous les Pais-Bas Espagnols, augmentez des Villes & dépendances de Tournay, Menin, Ypre, Furne &c. de la Ville de Landau, des Villes des Côtes de Toscane, du riche & puissant Duché de Milan, du Royaume de Naples &c. Il semble que c'est offenser la Majesté Imperiale, que de lui demander la restitution de ce que la Maison d'Autriche a occupé à la faveur des troubles de cette guerre, comme sont les Electorats de Baviere, de Cologne, Principauté de Liege, les Duchez de Mantouie, Montferat, Mirandole, Principauté de Concordia, Sabionette, Comachio, & autres moindres Etats? si la possession de quelques années, par voye de violence, étoit pour la Maison d'Autriche un droit acquis, contre lequel il ne fut pas permis de reclamer; tous les petits Etats d'Italie & d'Allemagne subiroient bientôt le sort des Royaumes de Boheme, de Hongrie, de Transilvanie, & de tant d'autres Principautez, qui le siecle dernier avoient des Maitres particuliers; mais qui presentement ne composent plus qu'un tout, auquel on donne le nom de *Patrimoine de la Maison d'Autriche*, parce que celui de *Monarchie Universelle*, n'est pas encore mis en usage pour le compte de cette puissante Maison. L'Empereur n'ayant encore aucuns enfans pour lui succeder dans tant de vastes Etats, passa un Acte solennel au mois d'Avril, par lequel il ap-
pelle